



32230 LADEVÈZE-VILLE

DÉPARTEMENT DU GERS

☎ 05 62 09 37 43

mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le 30/06/2026

ID : 032-213201759-20260629-DE\_2026\_21-AR



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/06/2026

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 10

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
23/06/2026

Date d'affichage  
23/06/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

30/06/2026

et publication du :

30/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme THEYE Sylvie.

### Etaient présents :

M. AIGUILLON Gauthier, M. FAUR Julien, M. FOURCADE Jean-Claude, Mme FOURNET Carole, M. LISAMBERT Landry, Mme PERY Marielle, Mme SAINT-LANNES Marie-Lyne, Mme SAUGER Corinne, Mme THEYE Sylvie, M. TOUATI Bruno

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. DUTREY Kévin

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. AIGUILLON Gauthier

**Numéro interne de l'acte : DE\_2026\_21**

**Objet : Diminution du temps de travail du poste d'agent d'entretien des espaces verts et des locaux, et mise à jour du tableau des emplois**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 313-1 qui dispose que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;

**VU** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

**VU** l'avis du comité social territorial en date du 18 mai 2026, où un avis favorable a été émis par les représentants des collectivités, mais défavorable par les représentants du personnel ;

**VU** le deuxième avis du comité social territorial en date du 15 juin 2026, où un avis favorable a été émis par les représentants des collectivités, mais défavorable par les représentants du personnel ;

**CONSIDÉRANT** que la commune de Ladevèze-Ville souhaite adapter l'organisation du temps de travail de son agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et des locaux.;

**CONSIDÉRANT** que cette modification doit être formalisée par une mise à jour du tableau des emplois pour

10 Place de la Mairie  
32230 LADEVÈZE-VILLE  
05.62.09.37.43  
mairie.ladeveze-ville@wanadoo.fr



Publié le : 30/06/2026 17:40 (Europe/Paris)

Par : La Mairie

[https://www.ladeveze-ville.fr/documents\\_administratifs/69361](https://www.ladeveze-ville.fr/documents_administratifs/69361)

assurer la transparence et la conformité avec les dispositions légales ;  
**CONSIDÉRANT** que l'avis du Comité social territorial n'est que consultatif ;  
 collectivité ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

**Article 1 :** La durée hebdomadaire de travail de l'emploi permanent d'agent d'entretien des espaces verts et des locaux, actuellement fixé à 32 heures, est réduite à 29 heures à compter du 01/07/2026.

**Article 2 :** Le tableau des emplois de la commune est modifié comme suit :

| EMPLOIS                                           | EFFECTIF | DUREE HEBDO | FONCTIONS                                                                                                          | CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER LES EMPLOIS |
|---------------------------------------------------|----------|-------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| SECRÉTAIRE DE MAIRIE                              | 1        | 8H00        | - Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal<br>- Finances<br>- Etat civil<br>- Urbanisme | CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS                     |
| AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DES LOCAUX | 1        | 29H00       | - Entretien des voies comunales<br>- Nettoyage et entretien des cimetières<br>- Entretien des bâtiments            | CADRE D'EMPLOIS DES ADOINTS TECHNIQUES                          |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à LADEVÈZE-VILLE  
 Le Maire, Sylvie THEYE

*Theye.s*

